



Contre une Europe libérale au service des multinationales

A LA CONSTITUTION

Imposons une Europe sociale au service des peuples

Dans tous les domaines, c'est toujours la logique du marché qui l'emporte sur toute autre considération dans le projet de Constitution européenne qui sera soumis à référendum le 29 mai prochain. C'est parce qu'elle refuse de voir entériner définitivement les principes du libéralisme comme valeurs fondatrices de l'Union Européenne et parce qu'elle exige la mise en œuvre d'une autre Europe qui garantisse des droits sociaux de haut niveau, que l'Union syndicale Solidaires combat cette Constitution qui doit être rejetée.

**Emploi
Femmes**

Fiscalité

**Droits sociaux
Services publics**

L'Europe libérale aujourd'hui, c'est :

- ▶ Une liberté de circulation des capitaux et l'existence de paradis fiscaux, judiciaires et bancaires qui permettent d'accroître la rentabilité des capitaux ;
- ▶ Une taxation toujours plus forte du travail et des revenus du travail pour compenser une réduction toujours plus importante de l'imposition des entreprises et des patrimoines dans les politiques fiscales menées par chaque pays ;
- ▶ Un dumping fiscal et social engendré par une absence d'harmonisation fiscale entre états membres qui favorise une concurrence socialement destructrice ;
- ▶ Des coupes claires dans les dépenses publiques de solidarité et dans les budgets sociaux, ainsi qu'une réduction du champ d'intervention et une privatisation des services publics accusés de « peser » sur les budgets publics...

Union
syndicale
Solidaires

La Constitution
programme la poursuite
et l'aggravation de ces
politiques antisociales

93 Bis rue de Montreuil – 75 011 Paris

— La Constitution sacralise la liberté de circulation des capitaux —

Progressivement, tout au long des années 1970 et 1980, la plupart des Etats ont accordé aux capitaux une totale liberté de circulation, sans contrôles, ni contraintes, ni limites, par delà les frontières nationales. Cette situation privilégiée, renforcée par les évolutions technologiques, a fortement amélioré la situation des détenteurs de capitaux qui, depuis, ne cessent de profiter des différences entre les législations sociales, fiscales, environnementales, etc, des Etats, pour accroître leur rentabilité. La Constitution consacre cette liberté de circulation des capitaux à travers le monde dans plusieurs articles et particulièrement dans l'article III-156 "... les restrictions tant aux mouvements de capitaux qu'aux paiements entre les Etats membres et entre les Etats membres et les pays tiers sont interdites". De la même façon, la Constitution n'envisage pas du tout une harmonisation entre les législations fiscales des Etats membres en matière de revenus, et particulièrement de revenus de capitaux. L'harmonisation fiscale n'est envisagée que pour les impositions indirectes (TVA et accises établies sur les alcools par exemple).

— La Constitution programme la concurrence fiscale —

**Nous ne
voulons pas
de cette
Constitution
libérale
au service des
multinationales
des marchés et
des pouvoirs
financiers**

Les obligations contenues dans la Constitution, ses interdictions et ses silences, permettent de perpétuer la concurrence fiscale entre les Etats membres telle qu'elle est déjà organisée à l'intérieur de l'Union européenne et entre l'Union européenne et les Etats tiers. C'est ainsi la consolidation des choix libéraux en matière fiscale qui est obtenue.

Cette concurrence fiscale réduit les moyens des politiques publiques. Elle conduit à un dumping fiscal sans fin et à une harmonisation de fait à un taux particulièrement bas. Celui-ci permet aux gouvernements de présenter cette politique fiscale favorable aux couches les plus aisées, non comme une orientation politique - qui serait difficilement populaire -, mais comme des choix techniques pris sous la pression des autres Etats !

En obtenant la "constitutionnalisation" de fait de cette pratique, les libéraux et ceux qu'ils servent entendent poursuivre dans la voie de la réduction de leur contribution aux charges communes, et ce d'autant plus que la Constitution entérine l'existence des paradis fiscaux, judiciaires et bancaires.

— L'injustice fiscale et les inégalités sociales comme aboutissement —

L'injustice fiscale accrue est dans la logique de la Constitution. La réduction de l'intervention publique, l'extension du champ ouvert au marché et le recul des outils de solidarité sociale sont inscrits en son sein. En adoptant ce texte on adopte plus qu'une Constitution pour l'Europe. On adopte des politiques budgétaires, fiscales, économiques et sociales pour les Etats membres. On constitutionnalise un ensemble de mesures qui

permet de sécuriser au maximum et pour une longue durée les détenteurs de capitaux et les entreprises (faible niveau de leur taxation, élargissement du champ économique et financier qui leur est ouvert par la réduction des services publics et des solidarités...).

En contrepartie on perpétue l'injustice fiscale, les inégalités sociales et la précarisation croissante d'une majorité des populations de l'Europe.

**AU NOM DE L'EUROPE SOCIALE
REJETONS CETTE CONSTITUTION**

Téléphone : 01 58 39 30 20
Télécopie : 01 43 67 62 14

contact@solidaires.org

www.solidaires.org